

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME – NOTE EXPLICATIVE

### OBJET DE LA DEMANDE

#### **Isolation par l'extérieur des façades et toiture d'une habitation unifamiliale**

& Mise en conformité des portes et fenêtres, de l'aménagement des abords et d'une chambre dans les combles

ADRESSE DU BIEN CONCERNE : AVENUE J.F. LEEMANS, 92 – 1160 AUDERGHEN

DEMANDEUR : LUSSON, PATRICK

*L'habitation que nous occupons actuellement fut construite par mes parents dans les années 50. Nous l'occupons depuis 37 ans maintenant. Au fil des ans, nous l'avons fait évoluer en fonction de nos besoins. Il convient maintenant de lui redonner une certaine jeunesse.*

La demande du permis d'urbanisme comporte ainsi 2 volets :

#### D'une part l'isolation par l'extérieur des 3 façades et de la toiture de notre habitation.

Le projet veut refléter le caractère d'évolution en terme d'économie d'énergie, de la protection et de l'amélioration d'un bien dans un contexte socio-économique qui soutient ce type de transformation.

Les façades isolées au moyen d'un isolant de 140mm (type EPS graphité) se verront parées d'une une finition en crépi de couleur claire (blanc légèrement cassé). La couverture de la toiture, rehaussée de la hauteur de l'isolant (120mm) sera réalisée en tuiles terre cuite de ton rouge comme c'est actuellement le cas.

La situation projetée maintient le bâtiment existant. (Il est à noter de légères différences établies dès la construction d'origine au niveau des façades entre la situation de droit et la situation existante de fait, notamment en pignon ouest).

Les seuils de fenêtres seront réalisés en pierre bleue avec talon et attentes latérales, placés sur consoles métalliques de façon à éviter tout pont thermique.

Le sous-bassement de l'habitation actuellement en moellons de grès (façade avant et partiellement sur la façade latérale) sera remplacé par une pierre bleue d'une hauteur visible de +/- 40cm.

Dans le quartier, plusieurs habitations ont été modifiées dans ce sens sans entraver l'homogénéité de l'ensemble.

D'autre part la mise en conformité des interventions diverses que nous avons réalisées au cours du temps pour améliorer notre logement.

Le remplacement des châssis :

En raison de leur vétusté et pour améliorer le confort thermique et acoustique, nous avons procédé en 2007 (factures en attestant) au remplacement des châssis existants à simple vitrage en bois par des châssis en PVC double vitrage avec une division légèrement différente de la situation de droit (Firme Belisol / RAL 7039).

L'aménagement d'une chambre dans l'espace des combles :

Pour des questions pragmatiques de vie familiale, nous avons eu besoin d'une chambre complémentaire que nous avons donc aménagée en 2018 dans un espace qui faisait office de grenier.

La rénovation et l'aménagement des abords en zone de recul et en zone de retrait latéral.

En 2019 nous avons réaménagé les abords extérieurs de notre maison qui devenaient insécures. Les allées et accès au droit des entrées ont été refaits au moyen de pavés en pierre bleue. Un petit trottoir bordant la maison ainsi qu'un escalier à marches longues (+sécurisantes) ont toutefois été ajoutés.

Fait à Auderghem le : 21/09/2024

